

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Quotium Technologies

Société Anonyme

au capital de 2 019 024 €

84-88, bd de la Mission Marchand

92400 Courbevoie

Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Grant Thornton

100, rue de Courcelles

75849 Paris Cedex 17

Cecaudit International

16, rue Albert Einstein

77420 Champs-sur-Marne

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **Quotium Technologies**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société a procédé au cours de l'exercice à l'acquisition de la société Seeker Security et à l'affectation provisoire du coût d'acquisition, par application de la méthode de l'acquisition prescrite par la norme IFRS 3 Révisée, comme décrit dans le paragraphe 2.7 et la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné, dans le contexte de cette acquisition, les modalités de valorisation ainsi que les modalités d'identification et de valorisation des actifs, passifs éventuels comptabilisés en date d'acquisition, ainsi que la détermination du goodwill provisoire à cette date et l'information liée présentée dans les notes de l'annexe.
- Les paragraphes 2.7, 2.17 et la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent la méthode d'évaluation des actifs d'exploitation et des goodwill. Nos travaux ont consisté à examiner cette méthode, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Champs-sur-Marne, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Pascal Leclerc
Associé

Cecaudit International



Caroline Fontaine-Sekalski
Associée